



Assemblée générale

Distr. limitée
28 juin 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 74 de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme

Albanie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie et Ukraine : projet de résolution

Mettre fin au commerce des instruments de torture : examen de la possibilité d'établir des normes internationales communes, du champ d'application de telles normes et des paramètres applicables

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Colombie, Équateur, Honduras, Liechtenstein, Madagascar, Mexique, Panama, Serbie, Suisse, Turquie et Uruguay

